



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ULTIMEG 2000/372 RED AEROSOL

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ULTIMEG 2000/372 RED AEROSOL

Numéro du produit U3725 Red aerosol

UFI UFI: R800-D0QQ-F00E-DCAF

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Vernis pour isolation électrique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant AEV LTD,
AEV LIMITED
MARION STREET
BIRKENHEAD
MERSEYSIDE
CH41 6LT
Tel. +44(0)151 647 3322
Fax. +44(0)151 647 3377

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence ECOSTAR Environmental
0044 (0) 172 4732 138 (Monday to Friday 09.00 - 17.00)
0044 (0) 800 2461 274 (Out of office hours)

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Aerosol 1 - H222, H229

Dangers pour la santé humaine Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H335 STOT RE 2 - H373

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

ULTIMEG 2000/372 RED AEROSOL

Mentions de danger

EUH208 Contient du 2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOLE-3-ONE. Peut produire une réaction allergique.
H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H332 Nocif par inhalation.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260 Ne pas respirer les aérosols.
P261 Éviter de respirer les aérosols.
P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.
P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

Contient

XYLÈNE

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

ULTIMEG 2000/372 RED AEROSOL

XYLENES		30-60%
Numéro CAS: 1330-20-7	Numéro CE: 215-535-7	
Classification Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315		
IRON OXIDE		5-10%
Numéro CAS: 1332-37-2		
Classification Non Classé		
non hazardous		<1%
Numéro CAS: —		
Classification Non Classé		
Hydroxyfunctional carboxylic acid ester with pigment affinic groups		<1%
Numéro CAS: —	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119510712-51-0000	
Classification Non Classé		
Zirconium carboxylate		<1%
Numéro CAS: 22464-99-9	Numéro CE: 245-018-1	
Classification Repr. 2 - H361		
COBALT OCTOATE		<1%
Numéro CAS: 136-52-7	Numéro CE: 205-250-6	
Facteur M (aigu) = 1		
Classification Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 Repr. 2 - H361 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 3 - H412		

ULTIMEG 2000/372 RED AEROSOL

2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOLE-3-ONE		<1%
Numéro CAS: 26530-20-1	Numéro CE: 247-761-7	
Facteur M (aigu) = 10	Facteur M (chronique) = 1	
Classification		
Acute Tox. 4 - H302		
Acute Tox. 3 - H311		
Acute Tox. 3 - H331		
Skin Corr. 1B - H314		
Eye Dam. 1 - H318		
Skin Sens. 1A - H317		
Aquatic Acute 1 - H400		
Aquatic Chronic 1 - H410		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, l'oxygène peut être nécessaire. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Garder la personne touchée au chaud et au repos. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
Inhalation	Aucun symptôme particulier connu.
Ingestion	Aucun symptôme particulier connu.
Contact cutané	Aucun symptôme particulier connu.
Contact oculaire	Aucun symptôme particulier connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes.
------------------------------------	------------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

ULTIMEG 2000/372 RED AEROSOL

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Mousse. Agents chimiques en poudre, sable, dolomie, etc.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Un feu créé : Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes d'azote (NO_x). Hydrocarbures.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs.

6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans l'air est au dessus du niveau acceptable. Utiliser un équipement électrique antidéflagrant.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Tenir éloigné des matières comburantes, de la chaleur et des flammes. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Classe de stockage Stockage de liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

XYLENES

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 50 ppm 221 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 100 ppm 442 mg/m³

*

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

* = Risque de pénétration percutanée.

Commentaires sur les composants WEL = Workplace Exposure Limits

8.2. Contrôles de l'exposition

ULTIMEG 2000/372 RED AEROSOL

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Toute manipulation doit avoir lieu uniquement dans des zones bien ventilées.

Protection des yeux/du visage Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains Porter des gants de protection. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée.

Autre protection de la peau et du corps Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.

Mesures d'hygiène Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Laver rapidement avec de l'eau et du savon si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection respiratoire Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre combiné, type A2/P3.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Vérifier les émissions des équipements de ventilation ou de procédé de fabrication pour s'assurer qu'ils sont en conformité avec les exigences réglementaires de protection environnementale. Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales. Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide coloré.
Couleur	Rouge.
Odeur	Solvants organiques.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	138 - - 142°C @ 760 mm Hg
Point d'éclair	27°C Coupelle fermée.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 1 Limite supérieure d'explosibilité/inflammabilité: 6.6
Pression de vapeur	0.93 kPa @ °C
Densité de vapeur	3.7
Densité relative	1.04 @ 23°C

ULTIMEG 2000/372 RED AEROSOL

Solubilité(s) Insoluble dans l'eau.

Température d'auto-inflammabilité 490°C

Viscosité 80-115 s @ 25°C

9.2. Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur. Eviter le contact avec les matières suivantes: Oxydants. Réducteurs.

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Un feu créé : Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 3 522,92

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm) 10 361,54

Inhalation Nocif par inhalation. Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des lésions internes.

Contact cutané Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut être absorbé par la peau. Le produit a un effet de délipidation de la peau.

Contact oculaire Irritation des yeux et des muqueuses.

Dangers chroniques et aigus pour la santé Inhalatoire Le gaz ou les vapeurs sont nocifs en exposition prolongée ou à fortes concentrations. CONTACT AVEC LA PEAU. Irritant pour la peau. Le produit a un effet de délipidation de la peau. Peut provoquer un eczéma de contact allergique. CONTACT AVEC LES YEUX. Irritant pour les yeux. INGESTION. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.

Voie d'exposition Inhalatoire Absorption cutanée

Informations toxicologiques sur les composants

XYLENES

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 1 100,0

Toxicité aiguë - inhalation

ULTIMEG 2000/372 RED AEROSOL

Toxicité aiguë inhalation 5 000,0
(CL₅₀ gaz ppmV)

ETA inhalation (gaz ppm) 5 000,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Irritante.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Légèrement irritant.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer une hypersensibilité respiratoire.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Les études épidémiologiques n'ont pas démontré de sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Négatif.

Essais de génotoxicité - in vivo Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Lésions du système nerveux central et/ou périphérique. Lésions des reins et/ou du foie.

Organes cibles Reins Foie Système nerveux central

Danger par aspiration

Danger par aspiration L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Inhalation Nocif par inhalation.

Ingestion Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.

Contact cutané Nocif par contact avec la peau. Le produit est irritant pour les yeux et la peau.

Contact oculaire Les vapeurs ou spray peuvent provoquer des lésions oculaires temporaires (réversibles).

2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOLE-3-ONE

ULTIMEG 2000/372 RED AEROSOL

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 500,0

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 300,0

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Dangereux pour l'environnement en cas de rejet dans les cours d'eau.

12.1. Toxicité

Informations écologiques sur les composants

XYLENES

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 2 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 24 heures: 75.49 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes CE₅₀, 14 jours: 72 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

COBALT OCTOATE

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀ 0.1 < C(E)L₅₀ ≤ 1

Facteur M (aigu) 1

2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOLE-3-ONE

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀ 0.01 < C(E)L₅₀ ≤ 0.1

Facteur M (aigu) 10

toxicité aquatique chronique

NOEC 0.01 < NOEC ≤ 0.1

Dégradabilité Non rapidement dégradable

Facteur M (chronique) 1

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations écologiques sur les composants

XYLENES

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations écologiques sur les composants

XYLENES

ULTIMEG 2000/372 RED AEROSOL

Potentiel de
bioaccumulation

Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Informations écologiques sur les composants

XYLENES

Mobilité

No data available

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Informations écologiques sur les composants

XYLENES

Résultats des évaluations
PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Informations écologiques sur les composants

XYLENES

Autres effets néfastes

Toxic to aquatic life

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale

L'élimination de ce produit, intermédiaires de production, résidus et sous-produits doit toujours être conforme aux dispositions légales en matière de protection environnementale et d'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales. Entériner les procédures d'élimination avec un ingénieur environnement et les réglementations locales.

Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

Classe déchet

Le classement du code de déchet doit être réalisé selon le catalogue européen des déchets (CED).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1950

N° ONU (IMDG) 1950

N° ONU (ICAO) 1950

N° ONU (ADN) 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) AEROSOLS

Nom d'expédition (IMDG) AEROSOLS

Nom d'expédition (ICAO) AEROSOLS

Nom d'expédition (ADN) AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 2.1

ULTIMEG 2000/372 RED AEROSOL

Code de classement ADR/RID 5F

Étiquette ADR/RID 2.1

Classe IMDG 2.1

Classe/division ICAO 2.1

Classe ADN 2.1

Étiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-D, S-U

Catégorie de transport ADR 2

Code de restriction en tunnels (D)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales	Petroleum (Consolidation) Act, as amended 1984 SI 1244. Highly Flammable Liquid Regulations 1972. Control of Pollution (Special Waste) Regulations 1980 (as amended). Control of Pollution Act 1974. The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716). Control of Substances Hazardous to Health Regulations 2002 (as amended).
Législation UE	Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses 2001/58/CE. Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Document d'orientation	Workplace Exposure Limits EH40. Introduction to Local Exhaust Ventilation HS(G)37. CHIP for everyone HSG228. Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) L131.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision 09/11/2021

Révision 31

Remplace la date 19/10/2020

ULTIMEG 2000/372 RED AEROSOL

Numéro de FDS 20345

Mentions de danger dans leur intégralité

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311 Toxique par contact cutané.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208 Contient du 2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOLE-3-ONE. Peut produire une réaction allergique.